

*Le huit novembre deux mille douze à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président*

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Céline BONNET, Robert BOSSY, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS (arrivé à 18h15), Cécile CHENEVIER, Sébastien COSTE (arrivé à 18h25), Jean-Marie DESLOGES, Olivier DUSSOPT, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Denis LACOMBE, Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Denis PLENET, Lylia QUOINON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean-Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires, Monsieur Alain LECUYER en qualité de délégué suppléant

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, François CHAUVIN, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Max DESSUS, Jean-Yves ESCOFFIER, Christophe JOURDAIN, Jean-François JULLIAT, Laurent LACROIX, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Jean-Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Michel ROUX, Marianne VERGNE, Christelle VEROT,

#### Pouvoirs et représentation

- Muriel BONIJOLY avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Yves BOULANGER était représenté par Alain LECUYER
- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Olivier DUSSOPT
- François CHAUVIN avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
- Eliane COSTE avait donné pouvoir à Danièle MAGAND
- Max DESSUS avait donné pouvoir à Céline BONNET
- Jean-Yves ESCOFFIER avait donné pouvoir à Denis PLENET
- Christophe JOURDAIN avait donné pouvoir à Valérie LEGENDARME
- Edith MANTELIN avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
- Bernard MARCE avait donné pouvoir à René SABATIER
- Jean-Claude ORIOL avait donné pouvoir à Robert BOSSY
- Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE
- Simon PLENET avait donné pouvoir à Denis LACOMBE
- Marie Hélène REYNAUD avait donné pouvoir à Alain ZAHM
- Marianne VERGNE avait donné pouvoir à Denis SAUZE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas TOULARASTEL

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 31 octobre 2012

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 35 titulaires et 1 suppléant

Pouvoirs : 14

Votants : 50

**Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.**

**2012.166 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2012**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès verbal de la séance du 27 septembre 2012,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2012.167 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Commune d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,

DÉSIGNE Monsieur Maurice BERCHU et Monsieur Alain THOMAS respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

**2012-168 - BUDGET PRIMITIF 2013 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2012-169 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le recrutement de personnel sous la forme de CAE dans le cadre du dispositif du contrat unique d'insertion,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document lié à la mise en œuvre de ce dispositif et à la conclusion des contrats y afférents.

**2012-170 - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 – SYNDICAT MIXTE DES INFOROUTES DE L'ARDECHE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat mixte des Inforoutes de l'Ardèche pour l'année 2011.

**2012.171 - CONVENTION AVEC PROCIVIS VALLÉE DU RHÔNE RELATIVE A LA RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS SUR LA COMMUNE D'ANNONAY DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU DU CENTRE ANCIEN D'ANNONAY DANS LE BUT DE PROPOSER DES PRÊTS A TAUX 0% AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MODESTES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et PROCIVIS Vallée du Rhône pour 5 ans soit de 2013 à 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

**2012.172 - PARC D'ACTIVITÉS DAVÉZIEUX : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN À LA SCI IMOGARD**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition d'une bande de terrain de 159 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées AA 169 et AA 184 d'une contenance totale de 5 057 m<sup>2</sup> et ce, à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2012.173 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS ASSAINISSEMENT 2013**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

FIXE conformément au tableau ci-dessous, les tarifs 2013 (en euros HT) pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en régie :

Communes	Abonnement semestriel	Part proportionnelle
Annonay	18,59	0,71
Boulieu les Annonay	25,79	0,77
Davézieux	14,42	0,85
Monestier	14,98	0,41
Roiffieux	21,51	0,72
Savas	30,06	0,85
Saint Clair	25,47	0,74
Saint Cyr	20,1	0,68
Saint Julien Vocance	31,48	0,38
Saint Marcel les Annonay	28,63	0,6
Talencieux	17,26	0,57
Thorrenc	8,73	0,74

Vanosc	32,33	0,41
Vernosc (part commune)	8	0,69
Villevocance	15,26	0,56
Vocance	26,07	0,45

FIXE le montant de la surtaxe communautaire applicable au traitement des eaux usées de Vernosc lès Annonay, exploité en délégation, à un abonnement semestriel de 7.5 € HT perçu d'avance et une part proportionnelle à 0.28 € HT par m3 d'eau potable consommé,

APPROUVE la mise en place de contrôle pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières,

ADOpte les tarifs de l'assainissement 2013 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération et les modalités sus-mentionnées,

ADOpte les tarifs pour l'assainissement non collectif et les modalités sus-mentionnés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

**GRILLE TARIFAIRE 2013 DES PRESTATIONS EN REGIE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Partie usagers domestiques*

Désignation	Unité	Montant en € HT par unité
<b>Réalisation d'un nouveau branchement simple pour particulier</b> Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5m, raccordement et contrôle de conformité.	Diamètre 125 mm Le branchement	863,00 €
<b>Réalisation d'un nouveau branchement simple collectif</b> Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5m, raccordement et contrôle de conformité.	Diamètre 160 mm Le branchement	1 608,90 €
	Diamètre 200 mm Le branchement	1 771,50 €
<b>Plus value au prix d'un nouveau branchement pour les mètres linéaires compris entre 5 et 12 m</b>	Diamètre 125 mm Le mètre	71,40 €
	Diamètre 160 mm Le mètre	76,10 €
	Diamètre 200 mm Le mètre	80,90 €
<b>Plus value au prix d'un nouveau branchement pour les mètres linéaires supérieurs à 12 m</b>	Diamètre 125 mm Le mètre	76,10 €
	Diamètre 160 mm Le mètre	90,40 €
	Diamètre 200 mm Le mètre	95,20 €

	Unité	Montant en € HT par unité
<b>Fourniture et pose de regard</b>	800x800	583,50 €
<b>Moins value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale</b>	ml	26,50 €
<b>Rocher</b>	dm/ml	12,65 €
<b>Percement de mur</b>	unité	74,25 €
<b>Croisement d'obstacle</b>	unité	63,65 €

	Montant en € HT par m <sup>2</sup>
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches	19,10 €
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé à froid	42,45 €
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé à chaud	42,45 €
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement cimenté ou pavé	68,95 €
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en grave bitume (ép. 0.18 m)	55,15 €
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur	58,35 €
Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé	68,00 €

	Montant en € HT par ml
Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures	47,75 €
Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves	58,35 €

	Montant en € HT par heure
Main d'œuvre	35,95 €

	Montant en € par opération
<b>Contrôle de conformité d'un nouveau branchement seul</b>	56,87 € HT soit 60,85 TTC
<b>Contrôle visite suite au contrôle de conformité d'un nouveau branchement seul</b>	37,38 € HT soit 40,00 TTC
<b>Contrôle de l'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières</b>	56,87 € HT soit 60,85 TTC
<b>Contre visite suite au contrôle de l'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières</b>	37,38 € HT soit 40,00 TTC
<b>Frais de branchement pour raccordement de maisons existantes lors de la mise en service d'un réseau public d'assainissement en bordure de propriété</b>	550,00 € TTC
<b>Frais de pénalités pour branchement non autorisé par le service</b>	150 € TTC

V 31/10/2012

## **GRILLE TARIFAIRE 2013 DES PRESTATIONS EN REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Partie usagers professionnels*

<b>Désignation</b>		<b>Montant en € HT par apport</b>
Réception, contrôle et dépotage des apports de matière de vidange		10,90 €
		<b>Montant en € HT par m3</b>
Traitement des apports de dépotage des matières de vidange	Communes de la COCOBA	16,40 €
	Communes extérieures à la COCOBA	21,80 €
		<b>Montant en € HT par apport</b>
Réception, contrôle et dépotage des apports de boues de station d'épuration extérieures à la COCOBA		59,40 €
		<b>Montant en € HT par m3</b>
Traitement des apports de boues de station d'épuration extérieures à la COCOBA selon les limites fixées par convention		31,80 €
		<b>Montant en € HT par apport</b>
Réception, contrôle et dépotage des apports d'effluents non domestiques compatibles avec le traitement biologique de la STEP.		59,40 €
		<b>Montant en € HT par m3</b>
Traitement des apports d'effluents non domestiques compatibles avec le traitement biologique de la STEP et selon les limites fixées par convention		31,80 €

**2012.174 - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 – SYNDICAT DES TROIS RIVIERES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat des Trois Rivières pour l'année 2011.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00**

**Affiché le 14 novembre 2012 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées**